

Selon l'ordonnance de l'OFSP
et d'entente avec nos Autorités communales

**collège
mus!cal** LA MUSIQUE
À LA PORTÉE
DE TOUS

**Nous sommes heureux d'annoncer
que dès le 11 mai 2020, l'enseignement
en présentiel peut reprendre,
mais uniquement aux conditions suivantes:**

- seuls les **cours individuels ou en groupe de 5 personnes maximum** (enseignant-e compris-e) peuvent être organisés
- les **règles de distance sont impérativement respectées** (2 mètres minimum entre professeur et élève)
- **les mains des élèves doivent être désinfectées avant chaque cours**, en entrant dans la salle. Des bouteilles de solution désinfectante seront mises à disposition à cet effet.
- **chaque élève joue sur son propre instrument et l'accorde seul** (pas d'échanges d'instrument)
- pour les pianistes: **désinfection du clavier entre chaque élève**
- les parents ou tout autre accompagnant-e ne sont **pas autorisés à entrer dans la salle**
- les élèves ne sont autorisés à rester **dans le bâtiment scolaire que durant la durée de leur cours**

À noter que toute personne en situation de vulnérabilité (professeur et/ou élève) peut poursuivre l'enseignement à distance s'il le souhaite.

... EN AVANT LA MUSIQUE!


La Chaux-de-Fonds
MÉTROPOLE HORLOGÈRE

